

---

---

## Syndicalisme enseignant, amicalisme et mutualisme : à propos de l'histoire de leurs rapports

---

Jacques GIRAULT \*

Cette recherche aborde les questions touchant l'histoire du syndicalisme enseignant dans la société française, plus largement l'histoire des rapports entre enseignants et enseignement, entre syndicalisme enseignant et syndicalisme français. Elle fait le point sur les origines des regroupements corporatifs, l'épanouissement du mouvement syndical et les difficultés des années 1970-1980.

Les enseignants, depuis une centaine d'années, se libèrent progressivement des tutelles administratives, religieuses et politiques extra-professionnelles par la construction d'associations. Le syndicalisme rassemble et équilibre des éléments contradictoires au corps enseignant dans sa diversité.

Nous abordons dans cet article trois hypothèses pour l'interprétation :

- le type de rapports entretenus entre le syndicalisme enseignant et les autres formes d'organisation à finalité unificatrice reflète la diversité enseignante et la variété des interventions ;
- le rapport établi chez les enseignants entre un syndicalisme varié et des « œuvres », souvent d'esprit mutualiste, assure l'identité enseignant fort hétérogène d'allure ;
- l'hétérogénéité du corps enseignant aurait, somme toute, besoin de facteurs d'homogénéisation que constitueraient ces interventions sur des registres variés.

Dans les années 1980, le syndicalisme enseignant, considéré avant tout dans son volet Fédération de l'Éducation Nationale, se caractérise par des relations entre associations de structures mutualistes, coopératives ou culturelles et activités strictement syndicales<sup>1</sup>. D'autre part, les enseignants participent très tôt, comme les autres fonctionnaires, à l'engouement associatif de

---

1. Nous renvoyons à notre rapport : *Enseignants et syndicalisme dans la société française XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Fédération de l'Éducation Nationale - Institut de Recherches Économiques et Sociales, 1995, 609 p.

\* Centre de Recherches sur l'Espace des Sociétés et les Cultures, Université de Paris-Nord.

la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Alors que le phénomène amicaliste se développe en leur sein, certains enseignants luttent pour la conquête du droit syndical. Ces pionniers du syndicalisme ont eu tendance à se considérer comme une avant-garde détachée d'une masse plus soumise à l'autorité administrative et politique dominante tentée par l'amicalisme.

Et si le syndicalisme enseignant, dans sa forme dominante, entretenait toujours des rapports spécifiques avec ces formes d'organisation conduisant à la recherche de l'unanimité dans un ensemble très représentatif ! Et si « la galaxie enseignante »<sup>2</sup>, ensemble qui englobe ce que l'on appelle les « œuvres », souvent d'esprit mutualiste, n'était là aussi que le résultat de la tâche assignée aux syndicats enseignants pour qu'ils répondent très tôt aux besoins d'un corps fort hétérogène en dépit de caractères communs !

### Un monde enseignant divers

Les enseignants, dans leur diversité, chargés de la formation de la jeunesse, possèdent le savoir et doivent le transmettre. Ils détiennent les clés de certains apprentissages sociaux. Pour se perfectionner, pour échanger des informations, pour se protéger aussi, à l'isolement professionnel, ils opposent une socialisation passant par le groupe. De plus leur histoire peut s'interpréter comme une lente marche vers la libération progressive vis-à-vis des tutelles administratives, religieuses et politiques. Ils jalonnent ce chemin par la construction d'un ensemble d'associations.

### Des enjeux idéologiques

L'école, et plus largement l'enseignement, constituent des enjeux majeurs de la domination idéologique et sociale. Très tôt l'Eglise les conçoit comme sa propriété pour dominer la société et la pensée. Tous les combats contre la domination des forces religieuses passent par l'enseignement et les enseignants. Ces derniers ont été contraints à chercher dans la solidarité ou la lutte pour diverses causes des voies émancipatrices. Ils ne se trouvent pas spontanément en position d'avant-garde et parfois leur servilité, la méfiance qu'ils soulèvent ou leur engagement peuvent aller dans des sens opposés.

Les luttes autour de l'enseignement depuis la Révolution, puissamment relayées par les républicains de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, donnent aux enseignants des occasions d'interventions variées. La recherche de la solidarité et de la défense corporative occupe une place essentielle. Sans doute l'attitude méfiante des pouvoirs publics, des administrations et des familles vis-à-vis des enseignants tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle les conduit souvent à adopter des points de vue conformistes. Dans le même temps, une

2. Pour reprendre l'expression de Aubert V., Bergounioux A., Martin J.-P., Mouriaux R., (1985).

minorité d'entre eux cherchent le moyen de se libérer de cette suspicion. Les républicains les attachent en leur offrant un statut à l'origine d'un prestige moral et en renforçant le contrôle étatique. Les couches sociales dominantes ne cessent pas pour autant de les surveiller ou tout au moins de leur imposer une neutralité ou un effacement. La diversité enseignante provoque une parcellisation de situations et rend leur image sociale instable. L'identité enseignante se précise au fur et à mesure que se développent les mouvements associatifs corporatifs. Toutefois pendant longtemps, instituteurs et professeurs édifient distinctement leurs organisations corporatives, syndicales ou politiques en raison de leur statut dans la société.

### Une relative autonomie

La faculté laissée aux enseignants de participer à leur autoreproduction, par la délivrance des diplômes, par la participation aux jurys de concours, par l'effort de formation lui-même, se ramène à les faire juges et parties. L'Etat et les pouvoirs publics les emploient et leur délèguent des responsabilités sous surveillance. Pour homogénéiser un ensemble en construction, l'administration, composée souvent d'anciens enseignants, peut pousser aux regroupements à finalités professionnelles. Nous touchons ici l'ambiguïté de la naissance et du développement du phénomène amicaliste à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En encourageant aussi la possibilité d'entretenir des rapports directs avec les structures d'autorité, administratives ou plus politiques, il pouvait y avoir aussi un autre calcul : dans les affrontements entre classes sociales, on parvenait à éloigner les enseignants de la classe ouvrière en leur offrant la cogestion de leurs destinées. Un glissement pouvait alors se produire. En protégeant l'institution scolaire, en se regroupant, les enseignants renforçaient leur pouvoir de surveillance. L'identification entre enseignants et institutions scolaires se développait. Les enseignants, parce que les seuls compétents, devenaient les seuls responsables de la formation de la jeunesse. D'où l'intérêt qu'il pouvait y avoir à se regrouper.

### L'amicalisme, réponse progressive

Servir l'Etat, y compris dans ses orientations politiques, caractérise les fonctionnaires qui émergent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au fur et à mesure du développement des administrations publiques. Les enseignants se dégagent d'un ensemble composite dominé pendant longtemps par l'Eglise et ses desservants. La fonctionnarisation des enseignants, acquise dès la naissance de l'Université impériale dans les enseignements secondaires et supérieurs, n'arrive que dans les années 1880 pour la grande masse des instituteurs. Toute organisation des enseignants revêt un double aspect, gérer la vie professionnelle et servir une politique générale d'éducation. Aussi adhérer à une association enseignante implique-t-il souvent une attitude politique.

### **Les premiers signes**

Dans ce carcan général de dépendance politique, des jalons délimitent, dès les années 1830, parmi les fonctionnaires, les premières manifestations d'une conscience de solidarité, de fierté et de défense professionnelles<sup>3</sup>.

Dans toutes les luttes pour contrôler et développer l'enseignement, les gouvernements recherchent l'aide des enseignants. Ces derniers créent des groupes ou des organes de presse pour échanger leurs expériences professionnelles, participer à l'essor de la mutualité et assurer leur défense. Dans la période d'intense surveillance des années 1848 à 1880, les enseignants courbent l'échine. A la fin du Second Empire, apparaissent quelques sociétés enseignantes ; ainsi en 1868 dans le Nord, naît une société amicale des instituteurs. Au service de l'enseignement, de la même façon, apparaît à Paris en 1873 une société pédagogique des directeurs et directrices d'écoles de la ville de Paris qui joue un rôle complémentaire de l'administration, rôle renforcé quand la logique politique se modifie. L'élargissement du corps enseignant qui s'annonce entraîne une diffusion des groupes de toute nature. Pour toute politique d'enseignement, ces derniers constituent des relais d'autant que leurs constituants adhèrent par avance à l'idée de ne pas remettre en cause l'autorité. Les républicains encouragent la liberté de l'enseignement. Pour mieux en contrôler le développement, ils imposent des devoirs aux enseignants et suscitent des organisations (associations d'études, regroupements d'enseignants par spécialités, par niveaux avec parfois des aspects corporatifs, par établissements, par départements – amicales ou sociétés d'anciens élèves des écoles normales, cercles pédagogiques notamment).

Le terme d'« amicales » s'applique, dans un premier temps, surtout aux groupes d'anciens élèves des écoles normales. Les instituteurs participent massivement à ce mouvement et, en quelques années, sortent de leur isolement. Le ministère lance, dès 1880, les conférences pédagogiques, assemblées régulières cantonales et départementales. Il convoque en avril 1882 un premier congrès d'instituteurs pour examiner les conditions de la fréquentation scolaire. Le mouvement amicaliste y trouve de nouvelles reconnaissances.

### **La voie amicaliste dominante**

Des velléités d'échapper au carcan administratif apparaissent. Le ministère veut garder la haute main sur ces rassemblements qui, outre les contacts personnels et les échanges d'expériences, aident à préciser les aspects essentiels de la condition enseignante (traitement, avancement, carrière, retraite), fondements de futures revendications. La question d'une organisa-

3. Voir les analyses de Siwek-Pouydesseau J., (1989).

tion permanente, l'idée d'une fédération avec noyau permanent, voire même la forme syndicale reviennent périodiquement dans les débats ou dans la presse spécialisée. S'esquisse alors une fédération des groupements d'instituteurs au sein d'une Union nationale des instituteurs de France. Le gouvernement s'inquiète, et, par l'intermédiaire du ministre Spuller (circulaire du 20 septembre 1887), interdit toute évolution vers des organisations fixes puisque les instituteurs dépendent de l'Etat.

Les fonctionnaires n'étant pas concernés par la loi du 21 mars 1884, un vaste débat commence parmi les intéressés, la presse, les hommes politiques, les juristes. La question se pose avant tout pour les enseignants les plus nombreux, les instituteurs, dès leur laïcisation par la loi Goblet (octobre 1886). Désignés par le préfet, « sous l'autorité du ministre de l'Instruction publique et sur proposition de l'inspecteur d'académie », ils sont pris en charge financièrement par l'Etat à partir de la loi du 19 juillet 1889. Désormais, l'ensemble des enseignants sont assimilés aux autres fonctionnaires.

Si la voie syndicale se ferme, reste la voie amicale sous surveillance plus forte de l'administration. Mais le gouvernement n'admet que les associations au niveau local ou académique pour examiner seulement les questions d'ordre pédagogique.

Ainsi les années 1880-1900 se caractérisent par l'épanouissement du phénomène associatif et par l'attitude méfiante des autorités. Tout pousse vers le groupement assurant l'identité et la reconnaissance de groupes sociaux. Les enseignants n'y échappent pas. Toutefois si les organisations nationales sont interdites, sur le plan local et départemental, il en va souvent autrement. S'ajoutent des cercles ou sociétés pédagogiques, des sociétés de secours mutuels, des sociétés d'entraide, de solidarité, de prévoyance, des fraternelles, des sociétés de préparation militaire ou d'assurance contre les accidents et la diffamation. La parution de nombreuses revues vise à souder le corps enseignant. Souvent cette presse permet l'organisation et assure des liens.

### **Les enseignants en politique**

Les enseignants, et parmi eux au moins les instituteurs, constituent des alliés précieux pour la conquête républicaine, puis radicale. L'engagement républicain fait partie du paysage coutumier du monde des instituteurs. Le gouvernement éprouve la fidélité enseignante dans la crise qui menace le régime lors de l'affaire Dreyfus. Leur prise en charge des luttes pour une école laïque amène une convergence naturelle entre monde enseignant et milieux politiques poussant à une école laïque dans une France où l'Eglise peserait moins.

La politisation des mouvements n'a jamais été absente : dans l'enseignement primaire, l'attraction républicaine, radicale voire socialiste, ailleurs une

réaction d'esprit plus conservateur. Dans les établissements secondaires, une idéologie élitiste et discriminatoire marque plus d'un observateur.

La loi sur les associations de 1901 permet la formation de groupements de fonctionnaires, et tout particulièrement d'enseignants, à condition que la forme non-syndicale soit respectée. Il demeure interdit de former un syndicat mais il devient possible de constituer des associations professionnelles. Le coup de frein de la période précédente se trouve dépassé. Le ciment laïque et républicain s'avère nécessaire en cette fin de siècle où des menaces pour l'équilibre s'amoncellent.

Dans chaque département, au minimum, une amicale fonctionne. Elle se substitue aux groupes préexistants. Ce mouvement fédératif ne touche pas seulement les instituteurs mais aussi l'enseignement secondaire. Un rapprochement entre fédérations d'enseignants du secondaire et fédération des amicales d'instituteurs échoue en raison du caractère beaucoup plus modéré des professeurs, en dépit de leurs choix républicains et laïques.

### **L'institutionnalisation**

Ces groupes qui se multiplient possèdent des statuts pour régler leur vie et leurs orientations. Il ne s'agit pas de se couper de l'administration et des autorités hiérarchiques. Les principes de l'amicalisme se trouvent synthétisés, en 1906, dans les statuts de l'organisation nationale : « Resserrer les liens de bonne confraternité entre les instituteurs, [...] faciliter l'échange de leurs vues en matière d'éducation et d'enseignement, [...] travailler à la défense de leurs intérêts moraux et matériels. » A la différence des amicales d'anciens normaliens qui divisent les instituteurs puisqu'ils ne concernent qu'une partie d'entre eux, les amicales s'adressent à l'ensemble des enseignants du primaire.

L'amicale peut entraîner le mouvement mutualiste. En son sein, s'organisent des caisses de solidarité. Le malheur (accidents ou décès), la joie partagée en cas de mariage ou de naissance constituent les occasions les plus fréquentes d'une réaction corporative à base de générosité. Une partie des cotisations vont à la caisse de secours. Une dîme du bonheur s'instaure parfois. L'amicale conquiert la reconnaissance. Elle reçoit des subventions du conseil général et des municipalités. Elle obtient des remises de la part des marchands de fournitures scolaires ou des éditeurs de manuels. La représentativité des amicales ne cesse de croître.

Le rapport avec la politique varie. Le plus souvent, l'amicale apparaît comme un instrument de lutte pour l'idée républicaine. Elles saisissent les diverses autorités des questions qui les concernent, le plus souvent les traitements et les carrières. Par là même, elles transfèrent l'action nationale aux échelons départementaux et locaux, jouant alors le rôle de groupes de pres-

sion. Les relations avec les autorités administratives et politiques restent toujours ambiguës.

La Fédération nationale des amicales des instituteurs et institutrices de France et des colonies naît en 1901. Ses dirigeants comprennent des femmes en proportion ascendante.

### **L'action amicaliste**

Devenir membre d'une amicale d'instituteurs signifie adhérer à la lutte républicaine et à l'école laïque. C'est parce que l'idéal républicain anime ces membres que la collaboration avec l'administration universitaire d'un Etat républicain paraît naturelle. L'amicale constitue un des leviers permettant le fonctionnement de l'institution scolaire. Ces principes généraux doivent être examinés à plusieurs niveaux et notamment être confrontés aux réalités départementales. Là où l'Eglise est forte, là où la résistance antirépublicaine persiste, l'amicale peut adopter des profils variés, depuis la solidarité de combat jusqu'au moyen incontournable de défense et de propagande. Là où la réalité socio-politique diffère, elle constitue un groupe de reconnaissance symbolique d'une école conquérante et libératrice.

Les amicales discutent des questions corporatives et obtiennent des résultats (l'avancement, les traitements, les déplacements d'office par exemple). Reflet de cette évolution, à partir de 1905, la substitution fréquente du terme d'associations professionnelles à celui d'amicales témoigne de l'introduction des préoccupations corporatives croissantes traitées dans les congrès de la Fédération des amicales ou dans la presse enseignante. Une nouvelle période s'amorce. Les amicales prennent de plus en plus en charge la défense des intérêts généraux des enseignants, leur indépendance, leur souhait de bénéficier du statut des fonctionnaires dont on parle tant, sans oublier leurs revendications matérielles.

L'amicale apparaît pourtant comme un des rouages d'une administration au service d'une politique et des hommes politiques locaux. Le patronage des autorités administratives, la solidarité nécessaire entre enseignants et inspecteurs amènent un savoir-faire qui confine parfois à la complaisance, pouvant générer mollesse, conformisme ou bassesse conduisant au carriérisme. Inversement, cette osmose aide à la formation des enseignants. Elle s'accorde avec l'esprit d'entraide qui se développe. Elle donne assurance et possibilité d'imitation. L'amicale permet souvent à ses dirigeants d'obtenir de l'avancement, des décorations ou d'autres avantages. Voie ordinaire pour devenir conseiller départemental, sur le plan national, elle constitue la condition nécessaire pour devenir membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. Une institutionnalisation se produit. La naissance de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs s'explique aussi par une réaction contre de tels avantages compromettants.

Les amicales peuvent parfaitement correspondre aux besoins d'enseignants qui, refusant la proximité ouvrière, donc ses méthodes d'action et d'organisation, entendent construire des formes de solidarité corporative par l'échange mutuel dans le respect de la hiérarchie. Cet ensemble riche, ouvert, peut conduire à une modération politique sans cesse renforcée par les conséquences du ralliement aux idées révolutionnaires ou simplement socialistes d'un grand nombre de syndicalistes. Il faut attendre la conjonction de la réforme législative autorisant la syndicalisation des fonctionnaires et de la poussée des partisans du syndicalisme modéré, confédéré pour que l'amicalisme commence à s'écrouler.

Les instituteurs montrent la voie et de nombreuses associations correspondant aux diverses catégories apparaissent. Des clivages de statuts et de spécialités multiplient les groupes qui, pour la plupart, se rassemblent nationalement (répétiteurs professeurs des lycées et collèges, professeurs de l'enseignement primaire supérieur notamment) avec de possibles associations de spécialistes.

### **De l'amicalisme au syndicalisme, un chemin cahoteux**

Au moins pour les instituteurs, les activités des amicales se rapprochent de plus en plus de celle du syndicalisme. D'une façon générale, la question sans cesse posée de la transformation en syndicats reçoit une réponse négative ou un silence sans ambiguïté. Qu'à cela ne tienne, autour de la Première Guerre mondiale, les instituteurs, partisans d'une action syndicaliste de type réformiste se différencient de la voie révolutionnaire préconisée dans certaines couches de la CGT. Ils pèsent de plus en plus sur la vie et les orientations des amicales. Ainsi s'ancrent des éléments d'une continuité qui caractérisent par la suite le syndicalisme enseignant :

- volonté d'unir la profession autour de revendications visant à l'amélioration progressive de la situation ;
- respect de la légalité, désir de prendre part à la gestion de son sort ;
- choix d'organisation collant à l'autorité administrative et politique, département pour les instituteurs, ensemble du pays pour les professeurs ;
- affirmation des valeurs républicaines et laïques ;
- attitude militante pour promouvoir l'instruction souvent pensée comme remède aux tensions sociales d'où l'importance accordée par certains aux aspects pédagogiques ;
- recherche de formes de solidarité et d'entraide.

Dans ces conditions, sont rejetées aux marges de la communauté les options dissidentes, syndicalisme d'esprit révolutionnaire, organisations per-

pétrant l'autoritarisme (les unions de directeurs par exemple), le conservatisme d'esprit national ou l'affiliation confessionnelle.

Des dirigeants de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs animent des amicales et jouent ainsi un rôle particulier dans la revendication continue du droit syndical pour les enseignants et les autres fonctionnaires. La création de ce qui devient la Fédération des fonctionnaires en 1910 leur doit beaucoup. Mais la réaction n'est pas immédiate chez les enseignants du secondaire.

Pendant un quart de siècle environ, parmi les enseignants, et tout particulièrement les instituteurs, se pose la question du passage des organisations corporatives à la forme syndicale. En fait cette mutation envisagée s'inscrit beaucoup plus largement dans l'ensemble des salariés de l'Etat. L'opposition gouvernementale à la syndicalisation des fonctionnaires provoque par réaction l'attrance vers le fruit défendu. La poussée des diverses associations, la naissance des premiers regroupements nationaux constituent des étapes dans la prise de conscience d'une solidarité entre enseignants, processus où les instituteurs jouent un rôle pionnier. Après une période confuse (dissolutions, poursuites), avec la liberté de se syndiquer pour les fonctionnaires (circulaire du 25 septembre 1924), la syndicalisation progresse, et les autres catégories enseignantes, sauf la grande majorité des professeurs de Facultés, entrent dans le mouvement.

Tout au long de la quarantaine d'années où se discute l'obtention du droit syndical par les fonctionnaires et les enseignants, quatre principes fondamentaux de la doctrine du syndicalisme enseignant s'affirment :

- l'indépendance du syndicalisme à l'égard du gouvernement, de l'administration et de la politique ;
- le rôle de la classe ouvrière et des travailleurs dans l'émancipation souhaitée, d'où le nécessaire rapprochement des enseignants des milieux ouvriers ;
- la définition du syndicat comme cellule de base de la société future ;
- dans l'immédiat, la participation à la défense des personnels.

### **Portrait-robot du syndicaliste de l'enseignement**

Un enseignant de type nouveau s'épanouit tout particulièrement chez les instituteurs. Jacques et Mona Ozouf dégagent les grandes caractéristiques du militant syndical<sup>4</sup> : presque exclusivement masculin, souvent fils d'enseignants et normalien, marié à une institutrice, nullement privilégié dans l'ascension professionnelle, plus militant politique et socialiste, partisan résolu de l'appartenance à d'autres associations à base corporative. Se sentant

4. Ozouf J., Ozouf M., avec Aubert V. et Steindecker C., (1992).

proche des ouvriers, du peuple, il partage avec ses camarades la conviction du rôle libérateur de l'éducation laïque.

Tout au long du demi-siècle s'affirme le syndicalisme enseignant symbolisé par la puissante Fédération de l'Education Nationale. L'organisation passe d'une coordination et d'une recherche d'harmonisation de syndicats pleinement souverains jusqu'à la fin des années 1960 à l'émergence d'une fédération puissante, ayant une ligne générale, ayant un projet social complet, pouvant se substituer aux syndicats dans les négociations avec les pouvoirs publics. Cette transformation se produit au moment où la domination des instituteurs dans l'enseignement recule régulièrement alors qu'ils conservent par syndicat national des instituteurs interposé un poids dominant dans le syndicalisme enseignant. Dans le même temps, les tensions politiques s'aiguisent et les minorités syndicales progressent. L'affirmation fédérale tentée par rapport au SNI s'explique aussi par la volonté d'adaptation des majoritaires pour conserver leurs positions dominatrices. Au début des années 1980, rien n'est vraiment décidé entre les diverses hypothèses pour l'avenir qui commencent à traverser le syndicalisme enseignant. Une seule donnée reste incontestée : la part des enseignants du secondaire grandit ; cette poussée ne s'arrêtera pas. Des équilibres internes à la FEN se modifient. Chacun anticipe les développements possibles générateurs de tensions nouvelles et d'hostilités dans un monde politique et social français peu équilibré.

### **Les inspirations mutualistes et corporatives en milieu enseignant**

Les liens privilégiés entre syndicalisme et les organisations d'esprit mutualiste notamment résultent de la spécificité du syndicalisme des fonctionnaires. Les gouvernements, pendant longtemps, refusent d'accorder la liberté syndicale à ces salariés, mais permettent la mise en place d'autres formes associatives qui, préexistant au fait syndical, assurent des bases larges avant toute reconnaissance syndicale. Dans le même temps, commence la manifestation d'un modèle de syndicalisme d'inspiration social-démocrate associé avec la coopération et avec d'autres formes d'économie sociale, pour former un syndicalisme à base multiple. D'autre part, la défense de l'enseignement, de l'école, sur la base d'un militantisme laïque, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, crée des solidarités précoces dans le monde enseignant. Après la Deuxième Guerre mondiale, des terrains complémentaires pour l'intervention du syndicalisme s'ouvrent à la suite de l'absence de comités d'entreprises qui lui impose d'assurer des tâches analogues. Les autres pratiques s'inspirent des liens entre syndicalisme enseignant et mutualité qui, dès 1945, donnent à la mutualité enseignante la gestion de la sécurité sociale.

S'ajoutent des questions relevant de l'action corporative, de l'aide à la vie pédagogique, de l'activité de consommation, de la gestion des carrières, de la mise en place des œuvres périscolaires, de l'organisation de la solidarité ou de la pérennité des luttes laïques. En toutes périodes, les militants des organisations amicalistes puis syndicales ne limitent pas leurs actions aux aspects corporatifs. Les instituteurs jouent un rôle pionnier dans de nombreux domaines.

### **La défense de l'école laïque**

Dès les débuts de l'école laïque, apparaît la nécessité de sa défense et de la compléter par un réseau d'éducation populaire. Le coût à supporter risque de dépasser les possibilités financières des enseignants les plus nombreux, les instituteurs, d'où l'attrait plus vif chez eux des formules collectives, coopératives ou mutualistes. La création de la Confédération nationale des œuvres laïques, scolaires, post-scolaires d'éducation et de solidarité sociales, héritière directe de la Ligue de l'enseignement, en 1925, traduit une nécessité de coordination. Dans le même temps, se situe le passage des amicales au syndicalisme, avec des décalages régionaux, idéologiques, corporatifs. Ce parallélisme entre des poussées de nature différente mais touchant un même public permet de nous interroger sur les rapports éventuels et aussi sur les frontières entre ces domaines. L'ancienne hostilité au syndicalisme enseignant s'étiolé. La participation aux activités péri et post-scolaire aux mutuelles permet aux enseignants qui se réclament de la révolution de tourner les pouvoirs en place, qu'ils soient politiques ou syndicaux. Grâce à l'instrument syndical, les enseignants s'affirment face aux pouvoirs publics et aux autres adversaires. Leur cohésion s'accroît. Désormais, activités syndicales, au sens strict du terme, et activités parasyndicales s'imbriquent. Mais les scissions syndicales (1920, 1948), les réunifications (1936) apportent des perturbations. Les périodes d'expansion du syndicalisme (Front populaire, Libération) font figure d'apothéose pour les activités des œuvres.

### **Les principaux domaines d'intervention**

Deux grands types de mutualité avec des pratiques de gestion ou de participation à la gestion d'initiatives gouvernementales coexistent :

- les sociétés de secours mutuels (santé, accidents du travail, décès etc.) avec des dérivés, les autonomes de solidarité (assurance contre les accidents du travail, conséquences d'incidents liés à la profession, heurts avec le monde extérieur, aspects physiques et moraux). Les domaines s'élargissent et évoluent vers une véritable assurance en cas de décès ou d'empêchement professionnel ;

– la mutuelle accidents-élèves aux impulsions variées (initiative administrative, Ligue de l'enseignement, fédérations des œuvres laïques, amicales puis syndicats).

Cet ensemble mutualiste s'harmonise en 1933 dans la Fédération nationale des œuvres mutualistes de l'enseignement public. Des militants du SNI manifestent leurs réticences sur le plan national et sur le plan départemental, rejoignant ici l'hostilité de certains aux sociétés de secours mutuels départementales. Le syndicat, jusqu'alors, se préoccupe relativement peu des questions sociales, absorbé essentiellement par des questions corporatives, politiques ou organisationnelles. En 1935, le SNI donne son appui à cette Fédération nationale, déclaration qui répond aux questions que ne cessent de lui poser ses militants mutualistes. Dans certains départements (Seine, Bouches-du-Rhône surtout), des rapprochements s'esquissent entre activités au sein d'organismes à vocation générale où les syndicalistes affirment leur présence. A ces formes de mutualité, s'ajoute en 1934 la création de la Mutuelle accidents automobiles des instituteurs de France. Quoi qu'il en soit, le courant mutualiste dans le syndicat reste minoritaire en dépit de l'intérêt personnel de certains militants.

La coopération constitue un autre domaine d'interventions. L'Office central de la coopération à l'école, depuis les années 1920, se développe à partir d'initiatives enseignantes. Cet ensemble concurrence les incitations de la Fédération nationale des coopératives de consommation qui lance des organisations et des revues en direction de la jeunesse scolaire. Aux difficultés administratives s'ajoutent les conséquences de la radicalisation des positions héritées de la scission syndicale. A cela s'ajoute la création plus tardive de la coopérative d'achats, Coopérative des Adhérents de la Mutuelle des Instituteurs de France (CAMIF).

La santé préoccupe aussi. En supposant que la prise en charge des soins soit réglée par les sociétés de secours mutuels, la grande question qui se pose concerne la suspension du traitement pour le fonctionnaire malade. Les sociétés apportent des réponses. Diverses actions s'engagent contre la tuberculose et conduisent à la construction du sanatorium de Sainte-Feyre (Creuse), complété par la suite par un autre sanatorium à Saint-Jean d'Aulph (Haute-Savoie). Dans le cas de maladies de longue durée, comme la tuberculose, les malades de Sainte-Feyre constituent dès 1908 une société de secours mutuels, puis une association des malades en congé de longue durée en 1929. Elle lance, dès le début, un appel aux sections du SNI. La direction nationale du SNI les oriente vers un projet de caisse de solidarité, démarche qui constitue une des origines de la Mutuelle générale de l'éducation nationale. D'autres initiatives convergentes touchent la presse, l'édition, les loisirs, la jeunesse.

### **Ces interventions et le syndicalisme**

Nous nous limiterons à l'exemple des relations entre mutualité et syndicalisme avant 1940. Sur un fond de principes généraux d'indépendance réciproque, les pratiques se diversifient. Le syndicalisme enseignant relevant de la CGT peut ou non apporter son soutien et sa participation aux diverses entreprises mutualistes au niveau départemental.

Pour le seul aspect social, sur le plan national, dans les années 1920, les directions syndicales souhaitent des solutions pour l'ensemble des fonctionnaires, avec application de la loi sur les assurances sociales. En 1929, répondant à l'Association des malades en congé de longue durée née au sanatorium de Sainte-Feyre, elles préconisent l'organisation de caisses de solidarité. Mais les analyses syndicales ne contribuent pas à résoudre les graves difficultés nées de la maladie ou de l'accident. D'autre part dans les organisations mutualistes, figurent des non-membres des syndicats affiliés à la Fédération générale de l'enseignement et, parmi eux, des militants de la Fédération CGTU. Dans ce cas, des rivalités tenant à l'orientation peuvent apparaître.

Comment s'expliquent dans un premier temps les réticences syndicales devant les tentatives de création d'une fédération des organisations mutualistes ? S'agit-il de réactions individuelles ? Giron, proche de Delmas, dans un article dans *l'Ecole libératrice*, le 26 janvier 1935, craint que la formation d'une fédération mutualiste puisse concurrencer la syndicalisation. Très vite, pourtant, le SNI participe au conseil d'administration de la Caisse normalienne organisée définitivement en 1937. La présence syndicale dans les premières mutuelles générales de la Seine et des Bouches-du-Rhône apparaît timide ; les mutualistes et les syndiqués se confondent, mais cette fusion ne signifie pas participation volontaire du syndicalisme. En dépit des efforts des mutualistes, le syndicalisme enseignant tarde à apporter son soutien, ainsi pour la Mutuelle assurances accidents des instituteurs de France. Le plus souvent, une sourde rivalité persiste. Aux tenants d'une stricte neutralité mutualiste reposant sur le désir d'attirer le maximum d'adhérents volontaires indépendamment de leur appartenance syndicale ou politique, s'opposent ceux, qui, avec les nouvelles fonctions attribuées au syndicalisme par l'unité et par l'idéologie de Front populaire, pensent que le syndicalisme peut traiter des questions de l'ensemble du mouvement social.

Dès lors se pose clairement la question de l'impulsion que doit donner le syndicalisme enseignant aux œuvres sociales. Tenant compte des réalisations mutualistes dans ce domaine, mettant l'accent sur les incohérences de cet ensemble, Marie-Louise Cavalier, membre influente de la direction du SNI, dans le cadre de la préparation du congrès de 1939, préconise une intervention plus importante du syndicalisme dans ces domaines. Elle constate que les autres syndicats de salariés de l'Etat, les postiers et les cheminots notamment, ont pris de l'avance.

### La place du syndicalisme

Caractéristique fréquente, souvent ces « œuvres » ne sont pas le fait des seuls syndicats enseignants. Seuls SUDEL, pour le livre, et la MGEN, pour la santé, relèvent d'initiatives syndicales. Parfois elles proviennent d'une rencontre avec les objectifs de la Ligue de l'enseignement. Elles peuvent aussi résulter d'initiatives d'œuvres, d'impulsions individuelles ou régionales. Elles ont un point commun : l'idéal laïque, la défense de l'école publique affirmée se conjuguant avec le militantisme syndical enseignant, le plus souvent des instituteurs. Un appui essentiel provient du système des mises à disposition qui produit un nouveau type de militant à mi-chemin entre le syndicalisme et l'engagement éducatif. Souvent ces groupes évoluent vers l'autonomie vis-à-vis du syndicalisme enseignant. Le maintien, depuis 1948, dans l'autonomie des principaux syndicats d'enseignants contribue à l'impulsion unique et convergente.

Le rapport avec l'administration n'est pas toujours clairement défini : ainsi sont créées successivement une fédération des organismes de vacances de l'enseignement technique, prélude à son extension à l'ensemble de l'éducation nationale, la Fédération des œuvres éducatives de vacances de l'éducation nationale à partir de 1965.

Selon la doctrine fixée à la fin des années 1930, le syndicat doit intervenir dans l'activité sociale. De nombreux obstacles s'opposent à cette doctrine. Outre l'existence d'associations couvrant aussi le domaine de l'éducation, formant le réseau de l'éducation populaire, l'antériorité de certaines entreprises fait problème. Ainsi pour l'assurance automobile, le développement de la MAAIF résulte d'initiatives en marge du syndicalisme. Il se dégage de cette situation une indépendance jalousement affirmée et protégée<sup>5</sup>. Identifiée à une branche professionnelle, en extension permanente par rattachement de catégories de plus en plus éloignées du noyau originel des instituteurs, complétée par d'autres services, comme la coopérative d'achats, elle veille à maintenir des distances institutionnelles avec le syndicalisme. Ses dirigeants nationaux et départementaux ne proviennent pas du vivier syndical, par exemple. En revanche, pour la MGEN, plus directement issue d'une intervention syndicale décisive, la capillarité apparaît sans conteste, symbolisée par le passage direct du secrétariat du SNI à la direction de la mutuelle, processus inauguré par Denis Forestier. Or pour la MGEN qui gère la Sécurité sociale des enseignants, se pose la question de la participation des autres syndicats à son conseil d'administration. Dans le même domaine, parvenir à des responsabilités dans une œuvre couronne parfois une carrière syndicale pour les militants appartenant à la tendance qui dirige la FEN.

5. A la fin de 1992, la MAIF rappela son indépendance quand le nouveau Syndicat des enseignants évoqua dans sa présentation pour les étudiants des instituts universitaires de formation des maîtres, le fait qu'adhérer au syndicat permettait d'entrer dans un univers associatif de protection sociale où la MAIF était comprise.

Inversement la question de l'orientation de ces œuvres peut avoir des conséquences sur les questions syndicales. Le choix de l'autonomie en 1948 doit être mis en parallèle avec le maintien souhaité par tous d'une unité de gestion des œuvres sociales, et particulièrement de la MGEN. Bien que cette argumentation ait alimenté l'éditorial d'Henri Aigueperse dans *l'Ecole libératrice*, le 15 janvier 1948, cet aspect ne doit pas être surestimé. La scission a en effet affecté d'autres catégories de fonctionnaires où des situations analogues se présentaient (les postiers, les travailleurs civils des ministères militaires par exemple). A la limite, les orientations syndicales et les attitudes générales par rapport aux œuvres évoluent rarement dans le même sens d'autant que souvent se pose la question de la présence d'éléments extérieurs au syndicalisme. Grosso modo, à un syndicalisme enseignant divisé aussi bien par la catégorie de personnels que par les conflits de tendances, s'opposent des œuvres à vocation plus unanime où le climat d'unité demeure.

### Le syndicalisme, dirigeant ou coordinateur ?

Le SNI plus que la FEN, jusqu'à la fin des années 1970, exerce un rôle dirigeant, direct ou indirect, dans l'ensemble des œuvres sociales de l'Education nationale et dans les organisations parallèles. Des rapports particuliers s'instaurent allant de la simple présence dans le noyau dirigeant à l'intervention directe. Des tensions en résultent souvent, les plus connues étant celles avec la Fédération des conseils de parents d'élèves et la Ligue de l'enseignement. On ne peut se contenter d'explications liées à la progression des communistes après le choix explicite fait par le parti communiste d'encourager l'adhésion à la FCPE ou au refus des parents d'élèves dans les conseils d'écoles par le SNI. Il s'agit beaucoup plus des conséquences d'une nouvelle relation avec le système scolaire qui s'établit dans la société française en pleine restructuration.

Depuis 1972, le Comité de Coordination des Oeuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale apporte des réponses contradictoires à ces questions. L'harmonisation recherchée s'accompagne d'une intégration des plus puissantes œuvres dans le système d'économie mixte, mettant l'accent sur les questions de gestion ou de rentabilité financière. Si les dirigeants du CCOMCEN sont issus des appareils syndicalistes des instituteurs, dans la gestion des œuvres, la situation varie, avec comme tendance générale, la présence aux postes dirigeants de militants syndicalistes. Une communauté d'approches et de pensées se dégage d'autant plus que s'ajoute le rôle unificateur de la tendance majoritaire de la FEN. La ventilation des responsabilités appartient aux diverses organisations dont la vie démocratique est réelle. Le choix de telle ou telle activité puis responsabilité ne relève pas du hasard. Pour chacun, conséquences des adhésions multiples, différentes possibilités peuvent se présenter. Outre les goûts personnels et les capacités,

jouent aussi d'autres raisons dans les affectations (là l'origine géographique, là l'affiliation maçonnique, là la sympathie personnelle). Une tendance générale apparaît : par le système des mises à disposition, les œuvres généralement, comme le syndicalisme, un type de gestionnaire, militant syndical devenu permanent, poursuivant son activité souvent au-delà de la retraite, soudé au groupe inducteur par l'idéal laïque et socialiste.

Une évolution se produit insensiblement en raison de la technicité nécessaire pour la gestion d'organisations. Il faut avoir accompli des tâches variées dans l'organisation pour accéder aux postes de responsabilité. Prennent de l'importance des couches dirigeantes formées beaucoup plus aux méthodes des écoles commerciales ou de gestion que dans les cadres syndicalistes. Aux côtés de dirigeants animés de soucis militants issus des grandes valeurs du syndicalisme, se développe une couche de praticiens. On mesure mal les effets de la désyndicalisation et des modifications internes au syndicalisme enseignant, conséquences des « explosions » scolaires successives.

### **Les enseignants, le syndicalisme et les autres interventions sociales**

Se pose la question des degrés d'implication des enseignants dans ces œuvres sociales. Les instituteurs y occupent pendant longtemps une part prépondérante, voire quasi exclusive. Ida Berger dans son enquête sur les instituteurs et institutrices de la Seine, au milieu des années 1950, indique qu'ils participent à l'encadrement des œuvres sociales scolaires (enseignement péri ou post-scolaire, colonies de vacances, patronages notamment). Ils y trouvent alors un « supplément de prestige » et un complément de rémunération<sup>6</sup>. Cet exemple montre le rôle, à une époque et pour une catégorie données, de l'engagement dans des actions que ne contrôlait pas encore le syndicat. Le développement des initiatives syndicales dans ce domaine correspond à des besoins inexprimés des adhérents. Le lien entre la demande et l'offre entraîne le syndicat dans une voie inédite. Le syndicalisme apparaîtrait alors comme le reflet des intérêts de la couche sociale qu'il encadre.

Ces organisations se réclament de l'économie sociale et servent de modèle depuis quelques années aux organisations semblables qui se développent. S'ouvrant vers des milieux socioprofessionnels relevant du secteur public, affirmant en de nombreuses occasions la part de l'initiative personnelle dans la gestion du quotidien, elles attirent respect et critiques. Respect et admiration de la part de tous ceux qui dans les clivages anciens se réclamaient d'un réformisme. Critiques et méfiance de la part de ceux qui se montrent partisans d'une évolution libérale ou plus révolutionnaire.

6. Voir ses nombreux articles et son ouvrage Berger I., Benjamin R., (1964).

Reste la question, toujours objet de polémiques, d'un « empire » de la FEN. Essayons d'y voir clair : les syndicats d'enseignants, et tout particulièrement les instituteurs, ont établi des liens, parfois non immédiats, avec des aspirations mutualistes, coopératives, gestionnaires du quotidien. Il résulte de ces relations la constitution d'un ensemble de valeurs communes comparables à celles véhiculées par le syndicalisme anglo-saxon, voire germanique ou septentrional, valeurs aussi souvent constituées par un commun combat contre le communisme, le cléricisme ou la domination du capitalisme en économie sociale. Certaines réalisations durent et prospèrent, d'autres s'avèrent plus fragiles ou ne survivent pas. Jean Germain, président de la MAIF depuis 1972, fait remarquer, en 1987, qu'il y a 1 300 000 sociétaires dans sa mutuelle alors que les effectifs de la FEN ne dépassaient pas les 400 000<sup>7</sup>. Manière un peu cavalière de réfuter l'argument de « l'empire » de l'organisation syndicale, mais manière frappante ! Le président de la MGEN aurait pu avoir aussi la même façon de se démarquer ! S'interroger sur les origines permet de mieux comprendre la part des intentions de domination et des volontés successives de dominer ou d'exercer une influence sur ce que l'on considère comme la création d'un groupe professionnel. Une réponse mieux appropriée à cette question pourrait être donnée par les itinéraires biographiques des militants où alternent, coexistent ou se substituent des responsabilités dans des domaines fort divers, mais toujours marqués par le lien enseignant ou éducatif. L'imbrication organisationnelle s'explique aussi par l'unité du groupe, pourtant fort divers comme nous l'avons montré, et traversé par des tensions pouvant aller jusqu'à la rupture. Jean Germain, toujours lui, parle d'une « communauté de valeurs historiques et philosophiques entre les mutuelles, coopératives, syndicats et associations proches de l'Education nationale ». Ces valeurs soudent, dans les années 1970-1980, des militants responsables liés par « un long passé d'estime voire d'amitié » et le président de la MAIF souligne dans sa chute, « Ceci ne leur survivra pas nécessairement.<sup>8</sup> » Cette formule, ambiguë à souhait, prépare des évolutions possibles où chaque acteur peut être impliqué et où chacun pourra répondre à partir de cet héritage et de cet idéal communs. Nous nous garderons bien d'annoncer des devenirs afin de mieux faire comprendre la grande part des expériences passées dans les décisions et les orientations actuelles et futures.

\*

Tout le monde s'accorde sur la dimension stratégique de la position enseignante. L'enseignant, instituteur ou professeur, pour les uns, et notamment pour les associations corporatives dès leur constitution, apporte la lumière. Parmi les multiples témoignages, contentons nous d'évoquer ces

7. MAIF Informations, décembre 1987, p. 2

8. Idem., p. 3.

instituteurs bretons de Maurice Le Lannou, « convaincus par l'école normale, de l'avenir de la science et de la justesse des principes immortels »<sup>9</sup> ou rappelons les explications données par Georges Lapiere lors du lancement de *l'Ecole libératrice* au titre qui a valeur de symbole ! D'autres mettent en évidence le « conformisme larvé »<sup>10</sup> de la condition enseignante entretenue par l'institution elle-même, par son habillage syndical et par les œuvres qui l'isolent du reste de la société. Entre ces deux attitudes irréductibles, se profile une approche qui, analysant le malaise actuel du milieu, met l'accent sur ses réactions collectives. Globalement les enseignants ne se laisseraient pas envahir par la lassitude et tenteraient d'apporter constamment des solutions.

Pour comprendre comment les enseignants étaient parvenus à acquérir une cohésion en dépit de leurs différences, notre hypothèse était qu'une des raisons reposait dans la capacité organisationnelle de ce groupe, qui, à l'image de la société et à cause du rôle qu'il jouait dans la société, pouvait être traversé de sollicitations divergentes. L'aspiration corporative pouvait unifier ce personnel devenu salarié de l'Etat. Or les amicales, les syndicats, les mutuelles, le tissu associatif construit, contribuent à leur manière à souder ce bloc. On pouvait donc s'attendre à l'édification de monolithes. Il n'en va pas ainsi. Vue de l'extérieur, la société enseignante paraît immuable, se dilatant régulièrement, partagée entre des souvenirs d'un passé de prestige ou de difficultés. Vue de l'intérieur, elle paraît au contraire contrastée, occupant une position moyenne que renforcent les conquêtes, résultats souvent de rencontres entre initiatives antagoniques.

Les enseignants, tous niveaux et toutes disciplines confondus, contrastent par rapport aux autres salariés, y compris de la fonction publique, par leur fort rassemblement identitaire, organisations corporatives ou syndicats. Pendant longtemps, la sursyndicalisation s'explique par les interventions dans le métier, dans l'idéologie, dans les conditions de vie par les œuvres à caractère social. Puis commence un long mouvement de désyndicalisation, longtemps caché, finalement reconnu.

Jusqu'à dans les années 1920, l'émergence syndicaliste a demandé du temps. Elle traduit les tendances à la solidarité par l'association et un sensible glissement vers la forme syndicale quand la défense des intérêts moraux et matériels devient prioritaire. A cela s'ajoute la légalisation qui ouvre large les portes que des pionniers, minoritaires et contestés souvent par leurs pairs, ont entrebâillé.

La diversité enseignante se traduit par des associations parcellisées, correspondant aux diverses variables qui traversent ce groupe, clivages politi-

ques et corporatifs, niveaux sociaux, objectifs recherchés, domaines couverts. Le syndicalisme ou plutôt les syndicalismes enseignants définissent leurs champs d'investigation. Autour de la principale unité, la FEN et ses syndicats, longtemps dominée sociologiquement par les instituteurs et leur syndicat, se constitue un ensemble associatif varié correspondant aux diverses activités. Cette construction poursuit l'engagement syndical tout en conservant une autonomie, voire une indépendance. Après parfois un réflexe réservant les avantages aux seuls syndiqués, l'organisation s'ouvre à l'ensemble des enseignants du secteur public, puis le plus souvent à l'ensemble des personnels de l'Education nationale, de la recherche, de la culture. Dans ces conditions, les groupes ressentent parfois les conséquences de la désyndicalisation, alors que d'autres, comme la MAIF, portés par le succès, prospèrent. Souvent alors ils rappellent qu'ils ne doivent pas grand chose au syndicalisme tout en ayant été fondés par des enseignants syndiqués, animés par d'autres aspirations, et notamment par l'idéal mutualiste impliquant nécessairement l'unité.

9. Le Lannou M., *Un bleu de Bretagne*, Paris, Hachette littérature, 1979, p. 119.

10. Natanson J. J., *L'enseignement impossible. Education, désir, liberté*, Paris, Editions universitaires, 1973, p. 57.

## – ANNEXE –

## Sélection chronologique

1882		Les répétiteurs fondent une association.
1884	21 mars	Loi sur les syndicats.
1885	27 juin	Arrêt de la Cour de cassation interdisant la syndicalisation dans le secteur public.
1887	20 septembre	Circulaire Spuller, interdiction d'une union nationale pour les instituteurs.
1889	19 juillet	Les instituteurs, fonctionnaires d'Etat.
1901		Naissance de l'Union nationale des sociétés de secours mutuels des instituteurs et institutrices.
	1 <sup>er</sup> juillet	Loi sur les associations.
	7- 10 août	Congrès des amicales à Bordeaux et fondation de la Fédération nationale des amicales d'instituteurs et d'institutrices de France et des colonies.
1904	29 mai	Création du premier syndicat des instituteurs dans le Var.
1905	13 juillet	Fondation de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices.
	26 novembre	Manifeste des instituteurs syndicalistes.
	9 décembre	Séparation de l'Eglise et de l'Etat.
1910	1 <sup>er</sup> octobre	Premier numéro de l'Ecole émancipée.
1919	décembre	Congrès de la Fédération des amicales, transformation en syndicat et adhésion à la CGT.
1920	24 septembre	Naissance du Syndicat national des institutrices et des instituteurs publics de la France et des colonies.
1924	25 septembre	Circulaire du ministre de l'Intérieur Chautemps, reconnaissant le droit syndical aux fonctionnaires.
1925	20 juin	Circulaire organisant la « collaboration » dans l'enseignement primaire par les comités consultatifs s'occupant des mutations et promotions avec des représentants de l'administration et du personnel, élus aux conseils départementaux de l'enseignement primaire.
1932	12 décembre	Fondation par le SNI de SUDEL.

## ANNEXE (suite)

1933	13 avril 1933	Fondation de la Fédération nationale des œuvres mutualistes de l'enseignement public.
1934	17 mai	Fondation de la Mutuelle assurance automobile des instituteurs de France.
1935	27 décembre	Congrès de fusion de la Fédération générale de l'enseignement et de la Fédération CGTU de l'Enseignement.
1937	9 novembre	Statuts du Syndicat général de l'Education nationale déposés.
	24-25 décembre	Congrès constitutif du Syndicat des personnels de l'enseignement secondaire.
1940	15 octobre	Dissolution des associations syndicales de fonctionnaires et création des associations professionnelles.
1946	mars	La Fédération générale de l'enseignement devient Fédération de l'Education Nationale.
	26 juillet	Le congrès du SNI à Grenoble se prononce pour la constitution d'une mutuelle générale.
	19 octobre	Statut de la fonction publique.
	8 décembre	Naissance de la Mutuelle générale de l'éducation nationale.
1948	25-27 mars	Congrès de la FEN qui choisit l'autonomie.
1954	5 janvier	Appel du Bureau politique pour que les instituteurs communistes renoncent à la FEN-CGT pour militer dans le SNI.
1959	juin	La FEN entre au Conseil économique et social.
1960	19 juin	Manifestation de Vincennes contre la loi Debré.
1966	3 avril	Congrès de naissance du Syndicat national des enseignements de second degré classique, moderne et technique (SNES).
1967	mai	La liste Unité et Action obtient 51,8 % des voix lors de l'élection de la commission administrative du SNES.
1984	18 avril	Projet de loi Savary pour un « service public unifié, laïque de l'éducation nationale ».
	24 juin	Manifestation pour l'école libre à Paris.
	12 juillet	Retrait du projet Savary.
1993	15 avril	Fondation de la Fédération syndicale unitaire.

## Références bibliographiques

- Albertini (Pierre), *L'école en France XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette Supérieur, Carré Histoire, 1993, 191 p.
- Aubert (Véronique), Bergounioux (Alain), Martin (Jean-Paul), Mouriaux (René), *la Forteresse enseignante. La Fédération de l'Education Nationale*, Préface de Mona et Jacques Ozouf, Paris, Fayard, Fondation Saint-Simon, 1985, 364 p.
- Berger (Ida), Benjamin (Roger), *L'univers des instituteurs. Etude sociologique sur les instituteurs et institutrices du département de la Seine*, Paris, Les Editions de Minuit, Grands documents, 1964, 212 p.
- Desbrosses (Hélène), *Instituteurs et professeurs. Matériaux pour l'analyse d'un groupe social*, Préface de Pierre Vilar, Roubaix, Edires, 1983, 461 p.
- Duru-Bellat (Marie), Henriot-Van Zanten (Agnès), *Sociologie de l'école*, Paris, A. Colin, U Sociologie, 1992, 233 p.
- Franceschi (Joseph), *Les groupes de pression dans la défense de l'enseignement public*, (préface de Paul Bastid), Paris, Libraires techniques, 1964, 384 p.
- Gerbod (Paul), *Les enseignants et la Politique*, Paris, PUF, Sup, l'Historien, 1976, 162 p.
- Girault (Jacques), *Instituteurs, professeurs. Une culture syndicale dans la société française fin XIX<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, les Publications de la Sorbonne, 1996.
- Henry (André), *Serviteurs d'idéal*,  
- t. 1, Pionniers et fondateurs. Histoire de la longue marche des associations, des coopératives, des mutuelles et des syndicats, 321 p.,  
- t. 2, *Les Bâtitseurs. Histoire des origines organisations militantes dans l'Education nationale*, 381 p., Paris, Centre fédéral FEN / l'Instant, 1987.
- Hirschhorn (Monique), *l'Ère des enseignants*, Paris, PUF, Sociologies, 1993, 301 p.
- Isambert-Jamati (Viviane), *Crises de la société. Crises de l'enseignement. Sociologie de l'enseignement secondaire français*, Paris, PUF, Bibliothèque de sociologie contemporaine, 1970, 400 p.
- Lelievre (Claude), *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, Repères pédagogiques, 1990, 238 p.
- Mayeur (Françoise), *De la Révolution à l'Ecole républicaine (1789-1930)*, t. III, *Histoire générale de l'Enseignement et de l'Education en France*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 683 p.
- Mouriaux (René), *le Syndicalisme enseignant*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1996, 127 p.
- Ozouf (Jacques), Ozouf (Mona), avec Aubert (Véronique) et Steindecker (Claire), *la République des instituteurs*, Paris, Hautes études, Gallimard- Le Seuil, 1992, 386 p.

- Ozouf (Jacques, présentées par), *Nous les maîtres d'école. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Paris, Julliard, Archives, 1967, 269 p.
- Prost (Antoine), *Education, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, XXe siècle, 1992, 227 p.
- Prost (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, Collection U, 1968, 524 p. (deuxième édition en 1977).
- Prost (Antoine), *L'école et la famille dans une société en mutation, t.IV, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1988, 729 p.
- Robert (André), *Le syndicalisme des enseignants des écoles, collèges et lycées*, Paris, La Documentation française, Systèmes éducatifs, 1995, 175 p.
- Singer (Madeleine), *Le SGEN de 1937 à mai 1986*, Paris, Le Cerf, 1993, 352 p. (titre sur la couverture, *Le SGEN des origines à nos jours*).
- Siwek-Pouydesseau (Jeanne), *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide, 1848-1948*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1989, 342 p.
- Siwek-Pouydesseau (Jeanne), *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF, Politique aujourd'hui, 1989, 288 p.